Envoyé en préfecture le 07/06/2018
Reçu en préfecture le 07/06/2018
Affiché le 07/06/2018
ID : 083-248300493-20180531-C_2018_096-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2018_096

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 31 MAI 2018

L'an deux mille dix huit, le trente et un mai à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Habitat, Cohésion Sociale et Emploi

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	62

Objet de la délibération:
Programme Local de l'Habitat - Programme d'Intérêt Général (PIG) - Soutien à la rénovation de parc privé - Attribution d'aides financières pour le compte de la Région

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Bernard CHILINI, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Franck AMBROSINO, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET, Guy DEMARTINI, Sylvie FAYE, Francine FIORINI, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Yves LE POULAIN, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Alain PARLANTI pouvoir à Nathalie GONZALES, Serge BALDECCHI pouvoir à Nicole FANELLI, Marie-France DURANDO pouvoir à Jacques GÉRARD, Anne-Marie AMOROSO pouvoir à Alain CAYMARIS, Jutta AUGUIN pouvoir à Francine FIORINI, Stéphan CERET pouvoir à Christine NICCOLETTI, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Daniel MARIA, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Sophie DUFOUR, Sylvie FRANCIN pouvoir à Alain VIGIER, Marie-Christine GUIOL pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Alain HAINAUT pouvoir à Richard STRAMBIO, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Claude PIANETTI, Florence LEROUX pouvoir à Sylvie FAYE, Grégory LOEW pouvoir à Guy DEMARTINI, Christine PREMOSELLI pouvoir à Christian TAILLANDIER, Laure REIG pouvoir à Georges ROUVIER, Richard TYLINSKI pouvoir à Frédéric MARCEL

ABSENT(S) :
Liliane BOYER, Bernard CHARDES, Mathilde KOUJI-DECOURT, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Sophie DUFOUR

RAPPORTEUR : Monsieur Claude ALEMAGNA

Envoyé en préfecture le 07/06/2018
Reçu en préfecture le 07/06/2018
Affiché le 07/06/2018
ID : 083-248300493-20180531-C_2018_096-DE

Par délibération en date du 23 juin 2011, le Conseil d'agglomération a autorisé la signature d'une convention de délégation avec l'Agence Nationale de l'Amélioration de Habitat (ANAH), par laquelle celle-ci délègue à la Communauté d'Agglomération Dracénoise la compétence pour décider de l'attribution des aides publiques au logement et procéder à leur notification aux bénéficiaires.

Par délibérations en date du 15 décembre 2016 et du 2 mars 2017, le Conseil d'agglomération a autorisé la signature de la convention pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération Dracénoise avec des secteurs renforcés pour les huit communes volontaires que sont Ampus, Bargemon, Flayosc, Le Muy, Les Arcs-sur-Argens, Lorgues, Saint-Antonin du Var et Vidauban.

Le Programme d'Intérêt Général associe l'ANAH, le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, les communes volontaires et la Communauté d'Agglomération Dracénoise à travers la signature de cette convention.

Par délibération en date du 2 mars 2017, le Conseil d'agglomération a autorisé la signature d'une convention de financement entre le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Communauté d'Agglomération Dracénoise dans laquelle cette dernière s'engage à gérer l'aide régionale réservée au dit programme.

Ces aides sont octroyées conformément aux conditions explicitées dans la convention de financement, et affectées aux travaux définis selon les modalités et taux qui y sont indiqués.

Les demandes ci-dessous énoncées ont été déposées auprès du service des politiques de l'habitat et du logement, pour des travaux sur ces immeubles :

Nature du dossier	Référence du dossier	Adresse des travaux	Nature des travaux	Subvention pour le compte de la Région	
Propriétaire occupant	2018/03/002	1021 Chemin des châteaux d'eau 83550 VIDAUBAN	Habiter Mieux - Isolation de la toiture, isolation des murs extérieurs par l'intérieur, remplacement des menuiseries en double vitrage, remplacement du cumulus, installation d'une VMC, et de deux radiateurs. Gain énergétique après travaux : 63 %	Subvention « Travaux de lutte contre la précarité énergétique »	400 €
Propriétaire occupant	2018/03/004	272 Avenue Pierre Brossolette - Le Camélia 83300 DRAGUIGNAN	Habiter Mieux - Installation pompe à chaleur, isolation des murs extérieurs par l'intérieur, remplacement des menuiseries en double vitrage, installation de volets isolants, remise aux normes électrique. Gain énergétique après travaux : 73 %	Subvention « Travaux de lutte contre la précarité énergétique »	500 €
				Prime « Prime facteur 2 »	301 €

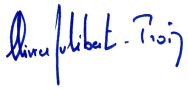
Envoyé en préfecture le 07/06/2018
Reçu en préfecture le 07/06/2018
Affiché le 07/06/2018
ID : 083-248300493-20180531-C_2018_096-DE

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Habitat réunie le 17 mai 2018, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- octroyer aux propriétaires référencés ci-dessus la subvention correspondant aux dispositions du règlement de référence, pour les travaux à réaliser sur ces immeubles,
- dire que cette aide sera octroyée conformément aux conditions explicitées dans la convention de financement liant le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Communauté d'Agglomération Dracénoise, selon les modalités et taux qui y sont indiqués,
- autoriser Monsieur le Président à signer tout acte, et tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 07/06/2018
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.